



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 22 mars 2015

Monsieur Philippe CORRÈGE
Commissaire enquêteur
Mairie
40410 MOUSTEY

Transmission électronique

Objet : Enquête publique préalable à un défrichement pour mise en culture sur la commune de Moustey (du 2 mars au 31 mars 2015) – Demandeur SCEA Cantaleyre gérée par M. Guillaume Fabre à Moustey au lieu dit « Mange Profit » pour un défrichement aux fins de mise en culture « raisonnée » de 44 ha - Etude réalisée par le Bureau d'études Aquitaine Environnement, rue de la Coume 40160 Parentis en Born Tel 0558785692

1 – Contexte :

Après édition du dossier primitif demande d'autorisation de défricher 60 ha sur une parcelle d'environ 69 ha avec gardes boisées ou enherbées de 9 ha, la DREAL a demandé de revenir à 23 ha défrichés et cultivés seulement afin :

- de préserver un habitat du Fadet des Laiches 1 ha (*protégé par Natura 2000*)
- de réserver 33,8 ha d'un habitat de la Fauvette pitchou.

Les autres demandes sont :

- de boiser les berges 2 x 5 m des fossés et crastes ainsi que 2x10 m du ruisseau « Mange-Profit » à la place d'un enherbement ;
- de réaliser des boisements compensateurs sur des terrains non affectés à la production forestière pour une superficie de 44 ha (6 ha éligibles sont déjà trouvés)
- de demander l'accord de la mairie pour déplacer le chemin rural situé sur le projet
- de réaliser le défrichement entre le 1er octobre et le 17 mars (hors période de reproduction de la faune)
- de respecter les mesures d'évitement, réduction, compensation proposées qui devront être approuvées par la DDTM.

2 – Réponses du demandeur :

Considérant l'impossibilité de cultiver une surface si réduite et de morphologie non irrigable par pivot, la SCEA Cantaleyre propose :

- de ramener la surface à celle du pivot principal (44 ha, rayon 371 m) évitant ainsi le ruisseau « Mange-profit », ainsi que le déplacement du chemin au sud ;
- de déplacer l'habitat de la Fauvette pitchou qui serait sous le pivot pour le restituer au sud-est de celui-ci en y implantant des végétaux correspondant à ses besoins notamment pour nidifier (entre 25 cm et 1,25 m sur callunes et ajoncs)
- d'accepter également de respecter les autres demandes de la DREAL.

3 – Observations de la Fédération SEPANSO Landes :

L'étude d'impact présentée appelle les observations suivantes :

3.1. Concernant le lieu : Situation géographique :

Mange-Profit fait partie du périmètre du Parc National Régional des Landes de Gascogne ; du bassin versant de la Leyre qui reçoit via le « ruisseau MP » et le tributaire « ruisseau de Largillaire, les eaux superficielles de drainage de cette zone humide à mésophile; et les eaux souterraines de la nappe phréatique supérieure directement par percolation sur 2,2km, nappe à 1m de profondeur lors des hautes eaux (*selon CEAE*).

Ce lieu est à 1,2 km de la ZNIEFF 2 (72000 1994) « vallée de la Grande Leyre; à 1km du site Natura 2000 (FR 7200721). Il est concerné par la zone de vigilance nitrates grandes cultures en totalité.

3.2. Géologie :

Le sol est plat mais en pente faible de l'ouest, 55m d'altitude, vers l'est 50 m au bord du plateau situé à 20 m au dessus du lit mineur de la Grande Leyre (*altitude 30 m*) à 2 km de distance. Il est constitué de sables très perméables.

Conclusion : la nappe phréatique est drainée par la Grande Leyre à long terme et reçoit toutes les molécules non dégradables solubles dans l'eau.

Le pétitionnaire n'indique ni la nature ni la stabilité, dans ces conditions, des intrants qu'il utilisera ! La SEPANSO fait régulièrement observer que les mesures des niveaux de nitrates sont un des éléments importants pour apprécier les risques encourus par la nappe ; en effet lorsqu'on trouve des nitrates, on trouve aussi des molécules chimiques présentes dans les « substances actives » utilisée pour la préserver les cultures des attaques de champignons, d'insectes, de mollusques ... particulièrement néfastes pour la santé et pour l'environnement

3.3. Météorologie :

Chacun peut constater qu'il se produit de longues périodes de pluies intenses chaque année, ce qui semble conforter ce que l'on trouve dans les communications du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, or certaines ont lieu au printemps comme on a pu le constater en juin 2013 (*pendant la période d'utilisation des amendements et des produits de protection des cultures, potentiellement biotoxiques*). Les règles strictes que tout agriculteur raisonnable (*culture raisonnée*) se doit de respecter risquent de se trouver, bien malgré lui, en défaut sur un tel sol. Nous aurions aimé trouver un résumé non technique tenant compte des modifications apportés après avis de la DDTM. Beaucoup d'autres remarques auraient pu être exprimées ici, si notre avis, émis ci-après en conclusion, avait été différent de ce qui suit (*tel que la présence d'une lagune partiellement comblée par la sylviculture et qui devrait faire partie du programme de restauration et protection des lagunes entrepris par le Parc National Régional des Landes de Gascogne, avec le soutien du Conseil Général des Landes*).

Remarque complémentaire : Nous invitons les lecteurs de nos observations à prendre connaissance sur notre site Internet <http://www.sepanso40.fr> de notre étude concernant l'Agriculture Raisonnée, sa raison d'être, son historique, ses pratiques, ses règlements et ce que nous pensons de l'Agriculture raisonnée.

3.4. Climat : le bilan carbone

Depuis des années, la SEPANSO attire l'attention sur ce sujet majeur. A défaut d'avoir trouvé un bilan carbone d'un passage de la forêt de pins à la culture du maïs, nous ferons

référence à l'étude la plus récente qui a combiné les mesures des flux de dioxyde de carbone (CO2) avec ceux des émissions des autres gaz à effet de serre pour les activités agricoles sur plusieurs années. Selon les auteurs de cette étude les sites perdent en moyenne 138 grammes de carbone par m² par an. Le bilan global en terme de gaz à effet de serre est estimé à une moyenne de 203 grammes de carbone par m² par an. (P.J.1 – Calculating carbon budgets for agricultural crops – Science for Environment Policy – 03/03/2011)

La SEPANSO soutient que le développement durable de l'Aquitaine repose sur la préservation de son massif forestier (P.J.2 – Tempête 2009, la rupture – Préventique – Mars-Avril 2009)

3.5. Emploi : le bilan social

Une recherche sur l'Internet indique que la SCEA Cantaleyre emploie 1 à 2 personnes. Apparemment la conduite du projet n'implique pas de création d'emploi.

3.5. Economie :

La SEPANSO a conduit une réflexion sur les défrichements (photovoltaïques, agricoles ...) . Depuis le premier projet landais à Losse, nous voyons se multiplier les projets (plus de cinq cents avis de l'autorité environnementale pour des projets photovoltaïques !), lesquels font l'objet d'études d'impacts distinctes, alors qu'une étude d'impact globale sur le changement d'affectation des sols devrait être conduite comme cela a été fort justement observé au niveau des instances de l'Union européenne (Indirect Land Use Changes). Parallèlement les demandes pour des mises en culture (à la sauce bio ou agriculture raisonnée) se multiplient. La SEPANSO désespère de voir la France commander une telle étude pour avoir une vision exacte du niveau de mitage de la forêt landaise et le cas échéant prendre les mesures indispensables à sa protection. Lors de la réunion du Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers le 17 juin 2013 à Bordeaux nous avons eu la confirmation du déficit de trois millions de tonnes de bois pour notre région (Analyse prospective de l ressource forestière et des disponibilités en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025), autrement dit les entreprises d'Aquitaine vont connaître des problèmes structurels avec tout le cortège de conséquences que nous connaissons : réductions, délocalisations ... Comme le dit la sagesse populaire : « On déshabille Pierre pour habiller Paul ». Alors que des pionniers, par exemple le directeur de la Fédération SEPANSO Aquitaine (P.J.2 – Tempête 2009, la rupture - Ph. Barbedienne – Préventique - – Mars-Avril 2009) travaillent sur la résilience des forêts, il se trouve encore des citoyens pour s'acharner à les défricher !

Conclusion :

Même si nous reconnaissons que le pétitionnaire a admis qu'il convient d'améliorer la qualité écologique de son projet, la Fédération SEPANSO Landes est au regret de devoir émettre un avis foncièrement défavorable à ce projet, en ce lieu spécifique, particulièrement sensible, comme il est précisé dans le dossier présenté par la SCEA Cantaleyre. Il semble déraisonnable d'imaginer une augmentation de la pollution diffuse dans cette zone classée « zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole ». Nous voyons d'ailleurs mal comment le préfet pourrait accorder l'autorisation de défrichement demandée (une instance est pendante au Tribunal administratif de Pau : bien que le commissaire enquêteur ait émis un avis favorable, le préfet a refusé d'accorder la demande de défrichement demandée)

De plus nous tenons à souligner que le dossier est incomplet puisque certaines mesures compensatoires (boisements) font défaut et que les impacts des pompages semblent mal appréhendés.

.../...

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération SEPANSO Landes

Alain Caultet, Vice-Président



Georges Cingal, Président

